

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2024

PROTÉGER LE MODÈLE D'ASSURANCE CHÔMAGE ET SOUTENIR L'EMPLOI DES
SÉNIORS - (N° 2733)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 5

Après le mot :

« charge »,

insérer les mots :

« pour l'État et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'attirer l'attention du législateur sur l'impact financier de la présente proposition de loi sur l'Etat.